

Arrêté

Générale

colonial

# Arrêté n° 3-431-1932 promulguant à la Côte française des Somalis le décret du 2 août 1932, relatif à la répression des fraudes en ce qui concerne Les rhums et tafias dans les colonies.

n° 3-431-1932

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
15 octobre 1932

Numéro JO  
n° 431 du 30/10/1932

Date du numéro  
30 octobre 1932

## VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et pda, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés devinent exécutoires

**Vu** le décret du 2 août 1932, relatif à la répression des fraudes en ce qui concerne les rhums et tafias dans les colonies, publié au Journal officiel de la République française du 5 août 1932

**Vu** la dépêche ministérielle n° 2095, du 17 septembre 1932,

## TEXTE INTÉGRAL

### Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 2 août 1931 susvisé, relatif à la répression des fraudes en ce qui concerne Les rhums et tafias dans les colonies.

### Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera .

ANTONIN.